

NOTA : ce document est une synthèse des interventions : les propos des intervenants ne sont pas repris dans leur intégralité (sauf mention) mais condensés logiquement.

SOMMAIRE

1. DURABLE, DURABLE, MAIS EST-CE VRAIMENT MESURABLE ? Gilles Thévenet	3
1.1. Naissance du concept et enjeux du développement durable	3
1.2. Controverse et consensus	3
1.3. Mais est-ce mesurable ?	4
2. QUELLE DEFINITION POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ? Dominique Bourg.....	4
2.1. Orienter l'action	4
2.2. Le développement durable n'est pas une mode	5
2.3. Des pistes pour sortir de situations non durables	5
3. L'AGRICULTURE DANS LE DEVELOPPEMENT DURABLE - Bernard Hubert	6
3.1. Origine et historique de la notion de développement durable	6
3.1.1. <i>La croissance et le développement</i>	6
3.1.2. <i>La croissance et l'environnement</i>	6
3.1.3. <i>L'environnement et le développement</i>	6
3.2. Rappel de quelques principes impliqués par le développement durable	6
3.3. Conséquences dans le domaine de l'agriculture	7
4. TEMOIGNAGES D'AGRICULTEURS ET DES REPRESENTANTS DE LA SOCIETE	7
4.1. Agriculture raisonnée et Social - Charles Duby / Bertille Genthial	7
4.2. Agriculture raisonnée Economie et territoire - Denis Sost / Xavier Bourgon	8
4.3. Agriculture raisonnée et Environnement - Dominique Bordeau / Lise Lambert	9
4.3.1. <i>Itinéraire de la plantation de haies au défi du CO₂</i>	9
4.3.2. <i>Exemple de la filière bois-énergie en Pays de Loire</i>	10
5. ECHANGES AVEC LA SALLE	11
5.1. Objectif : étendre la pratique	11
5.2. Quels moyens pour étendre l'agriculture raisonnée	12
6. SUSCITER L'ADHESION DES AGRICULTEURS AU DEVELOPPEMENT DURABLE Christiane Lambert	13
6.1. Premier enjeu : le changement climatique	15
6.2. Deuxième enjeu : le défi alimentaire mondial	16
6.3. Troisième enjeu : la biodiversité	16

7. L'EFFET D'ENTRAÎNEMENT DE L'AGRICULTURE RAISONNÉE	
Roselyne Bachelot-Narquin.....	20
7.1. L'agriculture et le développement durable	20
7.2. Deux enjeux prioritaires : l'eau et la biodiversité	21
7.3. La contribution de l'agriculture raisonnée	22
8. AGRICULTURE RAISONNÉE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : LES ACTEURS	
TEMOIGNENT	24
8.1. Les consommateurs attendent des résultats significatifs sur l'environnement Olivier Andrault.....	24
8.2. Les priorités du WWF et l'agriculture - Bernard Cressens	25
8.3. Intégrer la durabilité dans le cadre de régulation existant - Dominique Bureau.....	25
8.4. Relever les défis agricoles mondiaux - Anne Sophie Poisot	26
8.5. Les agriculteurs moteurs de l'agriculture raisonnée - Michel Joly	26
8.6. L'agriculture raisonnée est un investissement à moyen terme - Franck Riboud.....	27
9. ECHANGES AVEC LA SALLE.....	27
9.1. Partager le coût ?	27
9.2. « Entretenir la rumeur »	28
9.3. Un catalyseur d'une nouvelle agriculture	29
10. LES DEFIS DE L'AGRICULTURE RAISONNÉE SUR LE TERRAIN - Antoine Herth.....	30
10.1. Le rôle d'arbitre de l'Etat.....	30
10.2. La communication	30
10.3. La dimension européenne	30
11. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE COMME INVESTISSEMENT STRATÉGIQUE	
Nicole Notat.....	31
11.1. Définition du développement durable.....	31
11.2. Un effet de mode ?	31
11.3. Agriculture et développement durable	31

OUVERTURE

1. Durable, durable, mais est-ce vraiment mesurable ?

GILLES THEVENET, PRÉSIDENT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE FARRE

1.1. Naissance du concept et enjeux du développement durable

On doit à Gro Harlem BRUNDTLAND la première vraie définition du développement durable, « un développement répondant aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des futures à répondre aux leurs », la traduction de l'anglais *sustainable* en français (« durable ») présentant la difficulté de réduire le développement aux seuls enjeux environnementaux. Or, les enjeux sont bien de trois types :

- économiques (répartir l'utilisation des richesses sur la planète par exemple)
- environnementaux (problème de l'exploitation des ressources naturelles, des GES...)
- sociaux (l'eau, la santé, le travail, le travail des enfants, la formation des salariés...)

Si un développement « économiquement viable » et « écologiquement sain » peut être assez bien caractérisé, le « socialement équitable » l'est plus difficilement : comment mesurer en effet la solidarité, la citoyenneté ou la qualité de la vie ?

En France la « stratégie nationale de développement durable » a été définie en juin 2003 et reprise dans un plan à 5 ans. Depuis Johannesburg, les acteurs prennent davantage en compte la pollution. Le monde économique reste le plus en retard. Les analystes financiers, par exemple, ne sont pas prêts à intégrer les coûts « improductifs » liés à l'environnement. Pourtant, ces coûts seront à l'avenir probablement absorbés par le marché, directement (le commerce équitable en est une première illustration) ou indirectement (grâce à la notation éthique par exemple).

1.2. Controverse et consensus

La controverse est une discussion nourrie sur une question ou sur une opinion (comme celles de Valladolid, de Darwin, du nucléaire ou des OGM). On y retrouve à chaque fois une incertitude scientifique, des positions d'acteurs très différentes et une mobilisation sociale. Mais la controverse a l'avantage de hiérarchiser les problèmes et de créer des lieux de rencontres.

Le consensus est un accord entre plusieurs personnes qui implique un certain consentement : ce n'est pas l'unanimité. Puisant ses sources dans l'univers médical (où des groupes d'experts définissent par consensus la bonne utilisation des nouvelles thérapeutiques et donnent des recommandations reprises par la profession pour le bon usage de l'innovation médicale), la conférence de consensus est depuis 15 ans utilisée pour résoudre des questions de société. Les Danois la modifient en profondeur : dans ce pays, des organismes parlementaires sollicitent des groupes de profanes (et non d'experts) pour formuler des recommandations sur un sujet lié à l'innovation scientifique, la représentation nationale s'engageant à prendre en compte ces recommandations. Le principe est de réunir des profanes dont la formation et les délibérations obéissent à une procédure très formalisée. En France, la première conférence de consensus, appelée « conférence de citoyens », a lieu en 1998 sur les OGM. D'autres suivront sur le changement climatique et les boues d'épuration.

1.3. Mais est-ce mesurable ?

L'agriculture raisonnée est désormais une réalité grâce au travail de la Commission nationale de l'agriculture raisonnée (CNAR). En 2004 interviendront les premières qualifications d'exploitations (l'agrément des organismes certificateurs est en cours).

Mais FARRE ne se réduit pas à la seule qualification des exploitations : le forum s'inscrit dans une démarche de progrès, la « durabilité » accrue devant se mesurer. Le conseil scientifique s'est donc penché sur plusieurs méthodes et s'oriente vers une méthode appelée « IDEA¹ » (indicateurs de durabilité des exploitations agricoles) permettant de noter l'exploitation sur des critères de durabilité, grâce à trois échelles : agroécologique, socioterritoriale, économique. Les 41 indicateurs composant ces échelles sont représentables sur une carte et offrent une comparaison entre exploitations ou entre régions. La méthode fait par exemple apparaître que, contrairement aux idées reçues, les durabilités économique et agroécologique ne sont pas nécessairement contradictoires.

La durabilité demeure une notion toute relative si l'on resitue la place de l'Homme dans l'histoire de la planète. Rappelons en effet que si l'histoire de la planète se résumait à un jour (naissance de la Terre à 00h00), l'arrivée de l'Homme se situerait à minuit moins 45 secondes....

OLIVIER DE LAGARDE, JOURNALISTE A FRANCE INFO ET ANIMATEUR DE LA RENCONTRE

FARRE a fêté son 10^e anniversaire en 2003 dans une ferme du réseau. Pour ancrer l'agriculture raisonnée dans le développement durable, un arbre a été symboliquement planté en présence de Tokia SAÏFI, secrétaire d'Etat au Développement durable.

L'agriculture raisonnée n'a pas attendu le développement durable pour exister : elle est à la fois précurseur et porte d'entrée vers le développement durable.

2. Quelle définition pour le développement durable ?

DOMINIQUE BOURG, DIRECTEUR DU CENTRE DE RECHERCHES ET D'ETUDES INTERDISCIPLINAIRES SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (CREIDD) A L'UNIVERSITE DE TROYES

2.1. Orienter l'action

Le développement durable est un projet de civilisation et une option prise par certains Etats, entreprises, ou organisations comme FARRE.

Le développement durable est bien une orientation de l'action, qui se décline en « préservation de l'environnement » et « lutte contre la pauvreté » (le rapport Brundtland évoque « les besoins des plus démunis »). C'est donc une tentative de réponse aux deux grands déséquilibres issus de la révolution industrielle.

Rappelons que **20% de la population utilise 80% de l'énergie non renouvelable de la planète**, qu'en Chine, le marché automobile double chaque année, que le déséquilibre riches / pauvres s'est encore accentué ces 50 dernières années. (Sans établir de causalité entre ce déséquilibre et les attentats du 11 septembre, pensons que des millions de gens dans le monde se sont réjouis du bilan meurtrier de ces attentats). Cette situation n'est pas durable.

¹ Méthode initiée par la DGER au ministère de l'Agriculture en 1998, testée pendant deux ans et diffusée largement à partir d'octobre 2000. La dernière version incluant arboriculture, viticulture et maraîchage vise à clarifier le concept d'agriculture durable et à quantifier la durabilité.

Le déséquilibre environnemental a joué un rôle clé dans le développement durable. Il nous a contraint à la fois à repenser l'économie, à s'interroger sur les externalités environnementales négatives, mais aussi à construire les principes de « gouvernance » : les sociétés aspirent à des pouvoirs plus horizontaux, une participation en amont des parties prenantes et le droit sur ces sujets s'est fortement inspiré des problèmes environnementaux.

2.2. *Le développement durable n'est pas une mode*

Le concept de « développement durable » est une vieille affaire des sommets mondiaux². Il apparaît au moment où l'humanité commence à se rendre compte que son développement peut se retourner contre elle. En 1864, un livre, « L'homme et la nature »³, décrit les effets quantifiés de nos actions sur le milieu et s'interroge pour la première fois sur la durabilité de la civilisation industrielle.

Il faut comprendre que, contrairement aux idées reçues :

- **les problèmes d'environnement ne sont pas à horizon lointain**

Ce sont des problèmes de demain. Entre 1950 et 2000, la consommation d'eau dans le monde a triplé tandis que la population mondiale a doublé. (70% de l'eau dans le monde est consommé par l'agriculture), plusieurs pays consomment plus d'eau qu'ils n'en reçoivent par les précipitations (c'est le cas pour 6 Etats américains), etc.

- **le changement climatique et sa dangerosité ne sont pas controversés**

Les scientifiques ont la certitude que les GES (gaz à effet de serre) contribuent à la modification thermique, qu'à cause de l'utilisation d'énergies fossiles, la planète accumule du CO₂. La teneur de CO₂ était connue pour osciller à l'intérieur d'un tunnel de variation entre 180 et 280 ppm : nous en sommes désormais largement sortis avec aujourd'hui 365 ppm.

Les conséquences sont, elles, incertaines. Sont évoqués une augmentation de la température à la surface du globe, un changement du régime des pluies, une augmentation du niveau des mers. Ces scénarios n'ont rien d'anodin.

2.3. *Des pistes pour sortir de situations non durables*

L'augmentation du flux de matières et d'énergies (une situation non durable) et le dynamisme des économies sont toujours allés de pair : comment les disjoindre désormais ? Comment parvenir à un développement plus homogène ?

Faisons appel à l'écologie industrielle. L'Homme est la seule espèce à épuiser une ressource et simultanément accumuler des déchets. Ressembler davantage à un écosystème naturel, ce serait :

- décarboniser l'énergie
- éviter les dissipations de matières
- valoriser les formes de déchets
- dématérialiser l'économie

Pour l'heure, les industriels ont intérêt à raccourcir la vie des produits pour le renouvellement des achats. Demain, si des produits sont loués plutôt que vendus, ils auront tout intérêt à prolonger leur vie.

Les vertus de la démocratie participative sont à considérer. Si des positions pondérées sont tenues sur les OGM, c'est en partie grâce à la conférence de citoyens. Par ailleurs, la démocratie participative ne se

² Le sommet de Stockholm en 1972 évoquait déjà « l'éco-développement »

³ *Man and nature, or physical geography as modified by human action*, de George Perkins Marsh, publié en 1864

substitue pas à la démocratie représentative : les élus peuvent très bien, après les résultats obtenus par la démocratie participative, expliquer pourquoi ils ne les suivent pas (si c'est le cas).

3. L'agriculture dans le développement durable

BERNARD HUBERT, DIRECTEUR SCIENTIFIQUE ADJOINT « SOCIÉTÉ ÉCONOMIE ET DÉCISION » A L'INRA

3.1. *Origine et historique de la notion de développement durable*

Le développement durable est un moment dans l'histoire de la pensée économique qui distingue trois phases récentes : la croissance et le développement, la croissance et l'environnement, l'environnement et le développement.

3.1.1. La croissance et le développement

L'idée de croissance est d'abord liée à celle d'accumulation économique depuis les travaux des physiocrates. Celle de « développement », d'abord employée dans le domaine social après la guerre, est une métaphore biologique qui marque la directionnalité (un sens est donné dès le départ), la continuité (le changement s'opère par étapes), la cumulativité (d'une étape à la suivante) et l'irréversibilité.

La croissance est donc orientée vers des changements quantitatifs alors que le développement insiste sur des changements qualitatifs et les autres dimensions de l'épanouissement humain.

3.1.2. La croissance et l'environnement

Le club de Rome avec son « Halte à la croissance ! » en 1972 réfléchit aux limites de la croissance, le facteur limitant étant la nature et le risque de catastrophe environnementale et démographique.

La « protection de la nature » émerge dès le début des années 80, emmenée par cette phrase : « nous n'avons pas hérité la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants ».

3.1.3. L'environnement et le développement

L'éco-développement se combine au développement, des alternatives techniques sont promues, faisant espérer par exemple d'utiliser les déchets comme ressource, le tout dans un nouvel ordre économique et social. La première commission mondiale pour l'environnement et le développement à l'ONU date de 1983. De nouvelles coopérations sont recherchées hors d'un modèle idéal et réclamant la mobilisation de tous les acteurs.

Le développement durable (1987) est défini en même temps que la société civile ou le principe de précaution montent en puissance.

Selon que les acteurs aillent plus ou moins loin, le développement durable est un nouvel habillage d'une action guidée par un intérêt, la recombinaison d'intérêts en vue d'actions convergentes et coordonnées, ou la reformulation des intérêts à partir de l'idée.

3.2. *Rappel de quelques principes impliqués par le développement durable*

Un développement durable n'est pas seulement l'expression d'un potentiel mais celle d'une nécessité morale ou politique d'arracher la société à son état en surmontant les oppositions (notion d'intégration), en articulant le local et le planétaire, le court terme et le long terme.

Les sciences, désormais ambivalentes, doivent faire leurs preuves, la société ayant le droit légitime de faire un tri dans les innovations. En raison de son regard sélectif, la science écarte les effets systémiques : points de vue et acteurs manquant doivent être réintroduits.

3.3. Conséquences dans le domaine de l'agriculture

L'agriculture est questionnée sur sa durabilité propre (quelle est la viabilité, la reproductibilité, la vivabilité ?), sa contribution à la durabilité des territoires (insertion économique...) et sur la diversité et la compatibilité des modèles de production..

De nouveaux enjeux apparaissent : les maillages ville / campagne, la contribution à une alimentation sécurisée, la conduite de l'action publique dans un cadre complexifié (poids de l'international...).

Différentes attentes s'expriment, conduisant à revisiter des choix productifs autrefois « évidents » et faisant surgir de nouveaux repères (diversification, extensification, multifonctionnalité).

4. Témoignages d'agriculteurs et des représentants de la société

4.1. Agriculture raisonnée et Social

CHARLES DUBY, AGRICULTEUR FARRE DE L'HERAULT

Le domaine de l'Arjolle est un GAEC de l'Hérault, de 5 associés employant 12 salariés à temps plein et 8 saisonniers, dont la principale production est le vin (viticulture, vinification et commercialisation du vin).

Quelles sont les origines du projet d'amélioration des conditions d'hygiène et de travail au GAEC et comment s'est-il déroulé ?

En 2000, le GAEC adhère à l'Association conduite raisonnée Rhône Méditerranée (ACR RM), l'une des associations de la démarche nationale TERRA VITIS⁴. En 2002, le cahier des charges est adapté aux exigences du référentiel agriculture raisonnée (en particulier la formation à la sécurité au travail pour les salariés et les exploitants). Le décret du 5 novembre 2001 oblige par ailleurs les entreprises à établir un document unique d'évaluation des risques.

Le GAEC se rapproche donc de la MSA (Mutualité sociale agricole) et de la chambre d'Agriculture de l'Hérault qui assurent les formations validées par l'ACR RM. Les projets de formation élaborés portent en particulier sur l'utilisation des produits phytosanitaires, les risques en cave et la formation d'un référent sécurité.

Au domaine de l'Arjolle, le choix du référent (le « monsieur sécurité » du GAEC) se porte sur un salarié compétent sur le sujet et entretenant de bonnes relations avec l'ensemble des salariés. Son rôle est d'évaluer les risques sur l'exploitation (période d'investigation sur différents postes de travail), de les analyser et de rechercher ensuite des solutions.

⁴ Association de viticulteurs pratiquant la production raisonnée (900 adhérents en France)

Figure : Une situation d'observation par le référent



- **Investigation sur un chantier de gyrobroyage**
- Parcelle : enherbée, en bord de route
- Matériel : en conformité
- Opérateur : expérimenté
- Référent : Observation du travail
- Entretien avec l'opérateur**
- Identification d'une situation à risque :
L'outil n'est pas arrêté durant un entretien
- Analyse de la situation à risque :
pas de mesure du risque auquel l'entourage est exposé
*soit par manque d'information,
soit pour "faire plus vite".*

Les réponses apportées concernent principalement la formation et quelques ajustements techniques (mises en conformité par exemple) et organisationnels.

Cette démarche enclenchée n'ayant de sens que si elle est suivie, le document unique est depuis régulièrement mis à jour, les solutions sont suivies et visibles par tous les salariés (affichages des formations, photos avant / après, affichage du document unique...).

La démarche est constructive pour le GAEC : elle a aussi contribué à l'amélioration du dialogue social, et de la formation professionnelle, à une meilleure organisation du travail et finalement au plaisir d'exercer le métier.

BERTILLE GENTHIAL, SECRETAIRE ADJOINTE DU SYNDICAT GENERAL AGROALIMENTAIRE DE LA CFDT DE L'HERAULT

Il est frappant de constater que parmi les enjeux évoqués du développement durable, les salariés ne soient pas mentionnés. Ainsi, en agriculture, tout se passe comme si les exigences du bien-être animal passaient avant celles concernant les salariés... Le domaine de l'Arjolle, lui, a réussi (en faisant appel aux syndicats) à passer d'un dialogue commun à un dialogue social. La démarche de l'exploitation de Charles Duby est donc réconfortante, mais demeure exceptionnelle.

4.2. Agriculture raisonnée Economie et territoire

DENIS SOST, AGRICULTEUR FARRE DES HAUTES-PYRENEES

La ferme familiale est située en zone de haute montagne dans les Hautes-Pyrénées et fabrique depuis des générations des fromages au lait cru de brebis. A partir de 1997 (retour à la terre), le cheptel et le nombre d'hectares augmentent, un bâtiment en bois est construit et 3 employés à temps plein sont recrutés. En décembre 1999, l'exploitation s'engage à travers un CTE (Contrat territorial d'exploitation) au respect des points d'eau, à la pérennité de la race de brebis (Castillonnaise) et au bien-être animal. La ferme privilégie la qualité à la quantité : les pentes, l'inaccessibilité et le climat rendent les conditions d'exploitation difficiles, mais le territoire bénéficie de prairies naturelles, d'une flore et d'une diversité à valoriser.

XAVIER BOURGON, CHEF D'ENTREPRISE DE LA FROMAGERIE XAVIER DE TOULOUSE

Préserver et faire valoir le patrimoine, comme celui du terroir de SOST, est une des dimensions majeures du développement durable. De ce point de vue, l'immense héritage de la famille SOST, leur savoir-faire fromager, est essentiel à valoriser. Denis SOST est à la fois excellent agriculteur et fromager, n'hésitant pas à se mettre aux normes au moment crucial. J'achète son fromage et notre accord est un véritable partenariat, dans lequel il vend au prix qu'il souhaite mais connaît en même temps le coefficient nécessaire pour faire vivre la fromagerie : « j'ai besoin de lui et lui a besoin de moi ».

4.3. Agriculture raisonnée et Environnement**4.3.1. Itinéraire de la plantation de haies au défi du CO₂****DOMINIQUE BORDEAU, AGRICULTEUR FARRE DE MAYENNE**

Notre exploitation s'est d'abord investie dans la plantation de haies, puis a engagé une réflexion sur le système fourrager, la mise aux normes des bâtiments d'élevage et l'introduction de la race normande. Plus récemment, l'atelier volailles a été certifié et la Charte des bonnes pratiques d'élevage adoptée (CPBE).

L'exploitation est particulièrement orientée vers la protection de l'eau. Les haies (sur les talus notamment) jouent évidemment un rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité et la protection contre l'érosion. Toutes les parcelles en bord de cours d'eau sont enherbées et nous préparons le désherbage mécanique du maïs pour réduire l'utilisation de produits phytosanitaires. La mise aux normes de l'exploitation et la gestion des effluents intègrent aussi la protection de l'eau. 300 tonnes de fumier sont compostées grâce à une composteuse départementale (investissement commun). Les valeurs des effluents et la gestion des apports fertilisants sont contrôlées.

Nous sommes accompagnés dans ces démarches par l'agence de l'eau, la chambre d'Agriculture et le syndicat du bassin versant.

Figure : dynamiques collectives autour de la haie



L'exploitation compte trois fois plus de haies que les autres unités du secteur. L'impact est réel sur la biodiversité. Le conseil général finance à 50% la plantation de haies.

La question des énergies est aussi en cours de traitement : le broyage des produits de la haie est mécanisé et le bois déchiqueté sert de combustible en substitution de 7 500 litres de fuel (grâce à l'ADEME, et une CUMA notamment). 6 mètres carrés de panneaux solaires prennent le relais en été pour la maison et la salle de traite, et bientôt le poulailler sera chauffé grâce à l'énergie photovoltaïque.

Enfin l'huile végétale (biocarburant) obtenue par trituration de graines de colza ou tournesol alimente les moteurs de tracteurs qui, après quelques modifications, fonctionnent désormais en bicarburant. Lors des portes ouvertes, la communication sur les énergies renouvelables a trouvé un écho immédiat auprès des visiteurs.

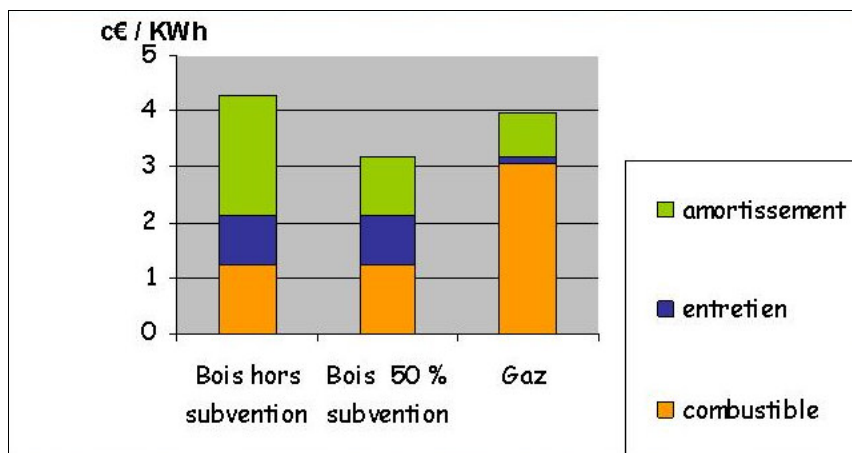
L'exploitation a désormais largement réduit ses rejets d'azote. Les rejets de CO₂ sont maintenant notre prochain défi.

4.3.2. Exemple de la filière bois-énergie en Pays de Loire

LISE LAMBERT, INGENIEUR A LA DELEGATION REGIONALE DES PAYS DE LOIRE DE L'ADEME

Le conseil régional et l'ADEME ont signé un accord soutenant en particulier la filière du bois énergie, d'abord en raison des rejets faibles (moins de 1% de cendres) et de son haut rendement énergétique, ensuite parce que les ressources de bois sont importantes dans la région. Les industries de première et deuxième transformation sont le premier gisement, le bocage forme le tiers de l'approvisionnement total.

Figure : exemples des coûts du bois-énergie



113 particuliers ont maintenant une chaudière à bois. Cette énergie renouvelable moins chère suscite des emplois locaux, diversifie l'activité agricole, enrichit le dialogue ville / campagne. Indirectement, elle assure l'entretien du paysage et lutte contre l'effet de serre.

5. Echanges avec la salle

5.1. Objectif : étendre la pratique

Olivier de LAGARDE : l'agriculture raisonnée se répand-elle assez vite ?

Dominique BOURG

On ne va jamais assez loin, mais l'objectif des 30% d'agriculteurs certifiés en 2008 paraît très intéressant.

Bernard HUBERT

L'agriculture raisonnée est viscéralement dotée d'une grande capacité d'apprentissage. Cette « auto-renouvellement » est une chance à l'avenir. Restent encore à résoudre les problèmes d'interdépendances et ses relations avec l'alimentation en particulier.

Gilles THEVENET

L'agriculture raisonnée doit plus rapidement devenir européenne.

Bernard GUIDEZ

Un élu m'a récemment questionné : « pourquoi ne voit-on pas plus d'agriculteurs FARRE à la télévision ? ». Sur le terrain, les résistances de la part d'agriculteurs et de responsables agricoles (ou non agricoles) sont encore nombreuses. Ils méconnaissent les référentiels et les principes de l'agriculture raisonnée : chaque agriculteur est à informer et à persuader.

Par ailleurs, le partenariat promu par Monsieur Bourgon me touche : c'est ce partenariat qu'il faut promouvoir (on peut questionner à ce propos un représentant d'Auchan dans la salle).

Charles DUBY

La partie sociale n'est pas suffisamment prise en compte en agriculture. C'est ainsi que certains emplois autrefois permanents sont aujourd'hui occupés par des intérimaires, eux-mêmes mis à disposition par des sociétés de services.

Bertille GENTHIAL

Le problème des saisonniers reste entier. Dans le flot des saisonniers, **on trouve des catégories très différentes** : des clandestins, des personnes en ré-insertion et des saisonniers « carriéristes » (qui disposent d'une autre culture professionnelle). La seule culture commune de ces catégories est leur absence d'enracinement (précarité et aucun engagement social) et par conséquent leur manque de conscience professionnelle et sociale.

DE LA SALLE

Si l'agriculture raisonnée allait trop vite et trop loin, elle en laisserait beaucoup sur le côté de la route... Quels sont les moyens et les efforts de la société et du monde économique pour contribuer à l'agriculture raisonnée ?

DE LA SALLE (agriculteur FARRE)

Les contraintes administratives, les contraintes de temps et de coût (800 euros pour un audit) sont des freins au rayonnement de l'agriculture raisonnée.

Charles DUBY

J'ai choisi d'utiliser les bénéficiaires pour investir dans la formation.

Dominique BORDEAU

Deux facteurs seraient déclenchant : l'arrivée d'une nouvelle génération d'agriculteurs davantage acquis à la cause de l'agriculture raisonnée et une évolution favorable des prix des productions agricoles raisonnées.

Jean THIAULT

Le réseau FARRE est déjà une vitrine et une expérimentation, mais l'objectif est bien de fédérer le maximum d'agriculteurs. Or, dans cette perspective, la possibilité d'être demain compétitif au plan européen nous préoccupe.

Luc GUYAU

L'objectif affiché est de 30% d'agriculteurs qualifiés, mais déjà 60% des agriculteurs sont intégrés à la démarche et notre objectif est d'en intégrer 100%.

Christiane LAMBERT

Précisons que les agriculteurs du réseau FARRE sont des témoins et pas des modèles.

Par ailleurs, comment penser que ce changement global de l'exploitation soit sans coûts ? Comment les entreprises agroalimentaires, la distribution, les consommateurs, qui « font la commande », peuvent-ils penser ne pas la répercuter sur le prix d'achat ?

Bernard HUBERT

Ajoutons que plus les prix sont bas, plus les pays pauvres en pâtiront à leur tour.

Jean-Michel LEMETAYER

Mais les entreprises n'hésitent pas à se fournir en matière première moins chère ailleurs, c'est le cas du porc en ce moment ! Le langage est double : on passe commande de qualité mais en même temps on recherche les prix les plus bas.

5.2. *Quels moyens pour étendre l'agriculture raisonnée*

DE LA SALLE (agriculteur)

A nous de prêcher plutôt devant les politiques et les consommateurs, en appuyant nos messages sur les médias.

DE LA SALLE (agriculteur FARRE)

Faut-il marketer « agriculture raisonnée » ?

Dominique BOURG

On ne peut raisonnablement acheter son carburant dans un supermarché et se plaindre de marée noire... Des gens sont donc prêts à payer plus à condition qu'un effort de communication soit mené.

Bertille GENTHIAL

Le premier facteur de prévention en santé est l'alimentation, qui se doit donc d'être de qualité.

Cécile PERRUCHOT (responsable environnement dans une coopérative viticole)

En Bourgogne, nous avons par exemple réussi l'intégration du référentiel agriculture raisonnée dans les appellations AOC.

DE LA SALLE (agriculteur)

Le consommateur paye plus cher si la qualité gustative est supérieure. Il est beaucoup plus difficile de le faire payer pour une qualité environnementale hypothétique.

Denis SOST

Pour ma part, mes rendements sont très faibles et miser sur la qualité est une obligation.

Xavier BOURGON

Quel intérêt y a-t-il à spécifier qu'un produit est bon ? Les mentions devraient au contraire ne concerner que les produits non naturels. A l'agriculture raisonnée d'éduquer les consommateurs.

Dominique BOURG

Ne rêvons pas... Faisons pour l'instant apparaître aux consommateurs les produits qui sortent du lot.

DE LA SALLE (journaliste)

Les OGM sont-ils bannis en agriculture raisonnée ?

Gilles THEVENET

Si le cas se présente, le conseil scientifique étudiera l'apport effectif de la transgénèse pour la culture concernée, sans que notre conclusion dépende d'une position globale sur les OGM. Le cas ne s'est toutefois pas encore présenté. Chaque situation doit faire l'objet d'une étude au cas par cas.

6. Susciter l'adhésion des agriculteurs au développement durable

CHRISTIANE LAMBERT, PRESIDENTE DE L'ASSOCIATION NATIONALE FARRE

[L'intervention de Christiane LAMBERT est restituée ci-dessous dans son intégralité]

Nous voici une nouvelle fois réunis dans cette belle et grande maison de l'Unesco qui nous accueille pour la 7^e année consécutive et, encore une fois, vous êtes venus nombreux de régions et d'horizons différents pour échanger, débattre sur la place et la contribution de l'agriculture à l'équilibre de notre société.

Je vous remercie d'avoir répondu présents et, en ce début d'année, je voudrais tout d'abord vous souhaiter à tous, mes meilleurs vœux de bonheur et d'accomplissement personnels pour vous et pour vos proches.

Merci beaucoup, Madame la ministre, d'avoir accepté notre invitation à cette journée consacrée à l'Agriculture Raisonnée et au Développement Durable et bienvenue à ces 7^e Rencontres FARRE.

J'y suis, vous le savez, particulièrement sensible parce que, issue du même département que vous, le Maine et Loire, je connais votre attachement à faire vivre et défendre le développement de nos territoires et Dieu sait si notre région compte des territoires variés et originaux : le bocage, les plaines, les coteaux, les vallées inondables et bien sûr les Basses Vallées Angevines et leur caractère remarquable classé au patrimoine mondial où la mobilisation conjointe des élus politiques, des agriculteurs et des environnementalistes a permis le maintien de pratiques agricoles compatibles avec l'enjeu écologique.

La présence, pour la première fois du ministre de l'Ecologie et du Développement durable, à nos Rencontres, est aussi un formidable encouragement et une juste reconnaissance du combat que nous menons depuis plusieurs années pour mieux insérer l'Environnement dans les pratiques agricoles et donc dans la société.

C'est une organisation jeune qui vous accueille aujourd'hui, Madame la ministre, puisque nous avons fêté le 13 novembre dernier, notre dixième anniversaire sur le terrain, dans l'exploitation FARRE de la

famille Galland, en Indre et Loire, où tous ont apprécié la qualité, la pédagogie et le professionnalisme de l'accueil. Qu'ils en soient une nouvelle fois remerciés.

En effet, c'est en 1993 - un an après le Sommet de la Terre de Rio où 150 pays ont officialisé, pour la première fois, le concept de développement durable – qu'un petit groupe de responsables, mandaté par leur organisation professionnelle, a eu l'idée de créer le Forum de l'agriculture raisonnée respectueuse de l'environnement.

A l'époque, comme se plaît à le rappeler Jean Thiault, premier président de FARRE, l'idée était simple : « montrer à tous les agriculteurs, autant qu'à l'opinion publique, qu'il est possible de pratiquer une agriculture moderne qui réponde à l'ensemble des besoins d'une société de plus en plus urbaine, sans restreindre ses objectifs économiques. Offrir non seulement des produits sains, de qualité et accessibles à tous, mais aussi faire de chaque exploitation, un espace écologique équilibré où les ressources naturelles sont rigoureusement protégées ».

Ce projet a débouché sur la création d'une structure légère, originale, interprofessionnelle et sans but lucratif chargée d'agir sur l'état d'esprit, la responsabilité et le comportement des agriculteurs pour qu'ils adhèrent de leur plein gré à une démarche appelée Agriculture Raisonnée.

10 ans plus tard, que retenir de cette belle aventure humaine ?
3 éléments qu'il me semble important de rappeler ici, devant cette assemblée.

Tout d'abord, un nom génial : FARRE, c'est ce qu'on appelle un acronyme parfait parce qu'il retient l'attention et surtout parce qu'il évoque immédiatement une image chargée de sens, celle d'une trajectoire et d'une lumière. Il est parfaitement adapté à ce que nous voulons être : une force en mouvement qui veut par la réflexion, l'exemple et le dialogue faire progresser non seulement l'image mais aussi le « capital de réputation » du secteur agricole.

Ensuite, une posture, ce que j'aime à qualifier « d'éthique du changement » car ce qui nous rassemble au Forum de l'agriculture raisonnée, en dépit des contraintes quotidiennes, des réglementations tatillonnes et des perspectives économiques parfois moroses, c'est notre goût pour l'avenir et notre volonté d'entraîner l'ensemble des partenaires de la filière agricole et agroalimentaire dans une recherche incessante du progrès. Au-delà de la qualification agriculture raisonnée qui reste notre objectif le plus pressant, nous ne devons pas perdre de vue cette vision, cet état d'esprit qui confère à FARRE son positionnement et son originalité de pensée.

Enfin, FARRE c'est surtout un réseau d'exploitations et d'agriculteurs « témoins ». Votre collègue du gouvernement, Madame Tokia Saifi, secrétaire d'Etat au Développement durable, qui était présente lors de notre dixième anniversaire, a pu s'en rendre compte en visitant l'exploitation de la famille Galland, les 400 fermes de rencontre de notre réseau sont la raison d'être et la valeur ajoutée de FARRE. Elles accueillent chaque année plus de 20 000 visiteurs.

Je n'oublie pas non plus que notre association fédère un réseau de membres de plus en plus nombreux et d'horizons différents qui nous apportent un soutien précieux et déclinent de façon innovante l'Agriculture dans leur domaine d'activité.

Voilà Madame la ministre, en quelques mots la présentation que je souhaitais rappeler devant vous, pour que vous sachiez d'où nous venons et pour vous convaincre de la légitimité naturelle de l'agriculture à revendiquer son inscription dans le développement durable.

Pour nous, le développement durable n'est pas le concept intellectuel et théorique que certains nous décrivent, c'est une démarche concrète où toutes les forces vives sont sollicitées dans un effort de réflexion et d'anticipation pour mettre en œuvre des nouvelles solutions pragmatiques sur les champs sociaux, économiques et environnementaux.

Comment concilier résultat économique et bien commun et ainsi rester légitime du point de vue de la société et de son environnement ?

Comment réduire le risque d'une confiance dégradée, même si parfois cette dégradation résulte de facteurs émotionnels ou d'amplifications médiatiques, et conduit à une présentation approximative de la réalité ?

Pour tenter de répondre à ces questions, nous avons conçu le programme de cette journée en faisant une large place au débat et en donnant la parole à de nombreux acteurs : des experts, des chercheurs, des consommateurs, des praticiens du développement durable. Certains partageront notre point de vue, d'autres exprimeront leur désaccord ; l'essentiel est que nous puissions tous ensemble nous projeter dans l'avenir pour déterminer notre attitude prospective.

Avoir une attitude prospective, c'est d'abord « voir loin et voir large », pour reprendre la formule du philosophe Gaston Berger. Il s'agit donc d'identifier les grands enjeux auxquels nous allons être confrontés, dans les prochaines années, pour ensuite déterminer quelle peut être la contribution de l'agriculture au développement durable et je voudrais pour cela prendre trois exemples concrets.

Je ne sais pas si certains d'entre vous ont visité la très belle et très enrichissante exposition sur le climat à la cité des sciences et de l'industrie : CLIMAX, je vous la conseille vivement.

En l'espace de 20 minutes, nous prenons conscience des terribles mais aussi extraordinaires enjeux qui sont devant nous. Certes, il s'agit de scénarios prospectifs donc contestables mais on est frappé par le rôle majeur que peut jouer le secteur agricole et agroalimentaire dans le siècle qui s'ouvre.

6.1. Premier enjeu : le changement climatique

Sur ce point, la communauté scientifique est d'accord : si les émissions des trois principaux gaz à effet de serre (dioxide de carbone, méthane et protoxyde d'azote) continuent d'augmenter dans l'atmosphère, la température pourrait croître de 1 à 4° d'ici 2100, avec les conséquences que l'on commence à percevoir sur l'économie et sur l'agriculture puisque qu'on estime qu'un degré de réchauffement correspond à un déplacement de 180km vers le nord ou 150m en altitude.

Or, l'agriculture participe à hauteur de 18% à l'émission des gaz à effet de serre à l'échelon français 3 voies sont aujourd'hui à l'étude pour diminuer les GES.

La première concerne la réduction de la consommation d'énergie et fait l'objet d'études poussées mais il est probable que par simple effet mécanique de l'augmentation de la population, il sera difficile de diminuer notre consommation de combustibles fossiles.

La deuxième solution vise à utiliser des combustibles moins polluants. Elle mobilise depuis plusieurs années, les organisations professionnelles agricoles pour la production de biocarburants et leur incorporation dans l'essence ou le diesel (éthanol ou diester) Sur ce point, nous pouvons nous féliciter de voir que Bruxelles commence à prendre à bras le corps ce dossier.

C'est la troisième voie qui apparaît la plus prometteuse pour l'avenir. Il s'agit de la capture et de la séquestration du CO₂. Certes, elle nécessite un effort et une collaboration accrue avec la recherche mais elle offre des perspectives intéressantes pour le secteur agricole par le recours à des puits de carbone.

Qu'il s'agisse de la conservation des prairies permanentes, de l'introduction d'oléo protéagineux, de la mise en œuvre de techniques culturales simplifiées pour éviter la destruction de matière organique, de plantations de haies, ou d'une véritable valorisation de la biomasse ; des voies nouvelles existent en effet et doivent faire l'objet d'une recherche approfondie car, à terme, l'agriculture pourrait devenir l'un des secteurs les plus importants pour participer à la lutte contre le réchauffement climatique et dans le même temps, contribuer à sécuriser l'autonomie énergétique de la France.

C'est la raison pour laquelle, Madame la ministre, le gouvernement doit prendre, sur ce dossier, une vraie décision politique : il doit enfin reconnaître dans le plan CLIMAT 2003, ainsi que dans la future loi Energie, le rôle que peut jouer l'agriculture dans la lutte contre le réchauffement climatique.

6.2. Deuxième enjeu : le défi alimentaire mondial

Les démographes s'accordent à penser que la population mondiale va augmenter de 50% d'ici 2050 pour atteindre 9 milliards d'habitants contre 7 aujourd'hui et c'est dans les pays en développement, en particulier en Asie et en Afrique, que va se concentrer l'augmentation la plus forte.

Au-delà des tensions que cela risque de provoquer dans ces régions du monde, on voit bien que la question agricole et, plus encore, la question alimentaire est au cœur de la globalisation et du développement durable.

Dans ce contexte, la production va se développer dans des régions agronomiquement riches et suffisamment organisées mais, elles devront le faire en intégrant le respect des ressources naturelles et environnementales.

C'est dans ce cadre que la FAO a expertisé et a pris en compte, dès avril 2001, notre CODEX européen de l'agriculture raisonnée.

Sur le marché mondial, certains pays font le choix d'un développement exponentiel, basé sur des modèles industriels moins sécurisés que le marché européen mais font le forcing pour y pénétrer.

Face à l'élévation de l'exigence sanitaire et environnementale des consommateurs dans le monde - et l'exemple récent de la crise de consommation de viande rouge suite à l'abattage d'une vache ESB aux Etats-Unis, le montre - il est stratégiquement et commercialement indispensable de débanaliser nos produits dans des démarches officielles d'assurance qualité afin de protéger notre marché intérieur d'importations distorsives.

Voilà pourquoi, Madame la ministre, le gouvernement doit avoir sur le dossier de l'Agriculture raisonnée une attitude beaucoup plus offensive au niveau européen.

Non seulement pour démontrer que les agriculteurs français ont déjà un temps d'avance sur l'éco conditionnalité de la nouvelle PAC, atout qu'il faudra faire reconnaître

Mais aussi pour convaincre nos partenaires de l'Union que l'agriculture raisonnée constitue un formidable facteur de différenciation qui donne un contenu et une valeur supérieure aux produits, qu'ils s'agissent des produits basiques, élaborés ou d'origine, vendus sur le marché mondial.

Pour cela, Madame la ministre, nous avons absolument besoin d'un étiquetage « agriculture raisonnée » sur les produits et ceci pour trois raisons fondamentales :

- tout d'abord parce que les consommateurs ont le droit de savoir et qu'ils réclament de la transparence sur nos pratiques
- ensuite, parce que cette information crédibilisera la spécificité de notre politique qualité et constituera un avantage concurrentiel décisif dans un contexte de forte pression à l'OMC
- enfin, et non la moindre, parce que les efforts des agriculteurs méritent d'être connus et reconnus.

Nous espérons vivement, Madame la Ministre, que vous nous apporterez des informations précises concernant la signature de ce décret.

6.3. Troisième enjeu : la biodiversité

Il est incontestable que certaines pratiques liées au remembrement, à l'intensification mal raisonnée ou à la spécialisation des productions ont eu des conséquences sur la diminution de certaines espèces faunistiques ou floristiques.

Aujourd'hui, la préservation de la biodiversité : la faune et la flore sauvage ainsi que les habitats naturels sont davantage pris en compte dans les choix qui gouvernent une exploitation car les agriculteurs ont de

plus en plus conscience que préserver la biodiversité, c'est s'attacher les services gratuits d'une multitude de pollinisateurs où de prédateurs des ravageurs des cultures. C'est aussi, favoriser l'activité biologique et améliorer la fertilité du sol comme le démontrent les travaux de l'INRA ou d'ARVALIS

La biodiversité va donc de pair avec une gestion durable de nos territoires. C'est pourquoi, nous sommes en train de constituer un réseau Biodiversité au sein de FARRE car, comme vous avez pu le constater au travers des témoignages des 3 agriculteurs ce matin, nous avons une certaine expérience pratique sur ce thème.

Sous l'impulsion et l'expertise de notre Conseil scientifique, l'objectif est donc, à partir d'une dizaine d'exploitations FARRE, d'analyser l'incidence de certaines pratiques, de réaliser des inventaires faunistiques et floristiques pour démontrer comment diversité biologique et agriculture raisonnée sont compatibles.

Nous avons pour cela sollicité votre ministère et nous espérons, Madame la ministre, que vous soutiendrez pleinement cette initiative. Je crois que c'est par des actions de ce type que nous parviendrons à démontrer que le développement durable n'est pas un phénomène de mode mais se décline concrètement.

Au travers de ces trois exemples, on comprend mieux en quoi le développement durable renvoie fondamentalement à une démarche patrimoniale.

La Société se sent, en effet, de plus en plus propriétaire d'un patrimoine économique, social, culturel et environnemental. Elle considère comme indigne le fait de porter préjudice, de façon irréfléchie, à un élément de ce patrimoine commun. Certains allant même jusqu'à réclamer la reconnaissance d'une notion de « crime contre l'environnement » à l'instar du crime contre l'humanité.

On peut à juste titre contester cette approche extrême mais, à FARRE, nous ne pouvons ignorer que le marché va sanctionner les produits et les producteurs qui feront fi des obligations environnementales ou sociales.

En raison de ses spécificités : la longueur de son cycle d'exploitation, sa dépendance aux lois de la nature ; l'agriculture devra donc dans l'avenir, non seulement garder la confiance de ses partenaires habituels mais surtout convaincre de nouveaux acteurs de plus en plus nombreux. Car, comme nous l'expliquera de façon beaucoup plus approfondie Madame Nicole Notat, Présidente de VIGEO, (Agence de notation sociale et environnementale des entreprises); avec le développement durable, la notion de client s'élargit à l'ensemble des parties prenantes : les consommateurs, les collectivités locales, régionales et nationales, les associations, les banques et assurances et bien sur les médias car la transparence est au cœur de notre droit d'entreprendre et donc d'exister économiquement dans l'avenir.

Le développement durable ne peut donc pas, par nature, s'imposer par la contrainte, mais au contraire susciter l'adhésion des différents acteurs qui participent à sa mise en œuvre.

Nous touchons là un point essentiel, Madame la ministre car il conditionne l'implication ou le repli des agriculteurs sur les dossiers environnementaux et donc sur le développement durable.

En disant cela, il ne s'agit pas de revendiquer je ne sais quelle posture de victime, ni de réclamer le statu quo, mais bien d'enclencher au sein de la profession agricole, une nouvelle attitude vis-à-vis de l'Environnement. Ce que nous appelons l'éthique du changement, c'est à dire la reconnaissance des efforts réalisés, l'efficacité des bonnes pratiques et le caractère pédagogique d'une fiscalité privilégiant l'incitation par la détaxation et non la sanction par la taxation systématique.

Dans les semaines et les mois qui viennent, les occasions ne vont pas manquer pour insuffler ce nouvel état d'esprit. Je veux bien sur parler de la Charte de l'environnement qui a été adoptée par le Conseil des ministres, le 25 juin dernier et qui, adossée à la Constitution, va donner à la protection de l'environnement, un cadre juridique fort et solennel.

Mais je veux surtout parler des textes qui sont en préparation dans votre ministère : le futur projet de loi sur l'énergie, la loi sur la prévention des risques naturels, le plan bruit de même que le plan national pour

la préservation du patrimoine naturel et celui sur la biodiversité qui sera présenté en février prochain à Kuala Lumpur en Malaisie.

Nous avons là toute une série de textes qui interfèrent directement sur notre activité.

Nous l'avons toujours dit, Madame la Ministre, le traditionnel recours aux mesures contraignantes et obligatoires, l'empilement réglementaire et l'asphyxie qui en découle montrent leurs limites. Le législateur ne peut tout gendarmiser mais doit au contraire soutenir des démarches volontaires et pédagogiques

Pour bien me faire comprendre, je voudrais prendre l'exemple du projet de loi sur l'eau dont vous avez énoncé- le 16 décembre dernier au CNIT- les grands principes et qui prévoit la création d'une redevance sur l'azote, calculée sur les achats d'engrais et d'aliments du bétail.

Sans contester la nécessité de rééquilibrer la contribution des agriculteurs au regard de leur élargement au budget des agences, nous regrettons que ce texte ne responsabilise pas, en l'état, davantage les agriculteurs en les incitant par voie contractuelle, à s'engager dans des démarches qui minimisent l'impact de leur activité sur la qualité de l'eau.

Sur ce point, les propositions du rapport Flory qui prévoient 10% d'abattement pour les agriculteurs qui s'engagent dans la qualification en Agriculture Raisonnée nous paraissent insignifiantes et peu mobilisatrices au regard des efforts environnementaux réalisés. C'est un abattement de 80% que vous devez envisager dans un objectif de pédagogie et de réelle incitation des Bonnes Pratiques.

L'environnement est, pour l'agriculture, la « porte d'entrée » au Développement Durable, ne le réduisons pas à une fenêtre guillotine ! Nous voulons avoir les moyens de prouver que nous sommes des acteurs légitimes qui cherchons un point d'équilibre entre une agriculture économiquement forte et écologiquement responsable.

C'est tout le sens du combat que nous menons pour engager le maximum d'agriculteurs dans l'agriculture raisonnée.

Alors, à la veille des premières qualifications sur le terrain, comment se présente la situation et comment convaincre un nombre significatif d'agriculteurs de faire le pas, dès cette année ?

Il y a un an, à cette même tribune, Hervé Gaymard s'était engagé à faire de 2003, l'année de formalisation du dispositif. Il a tenu parole puisque la Commission nationale agriculture raisonnée a été installée en mars dernier.

Depuis cette date, sous l'impulsion décisive d'Antoine Herth, député du Bas Rhin et Président de la CNAR, de Jean Salmon et de Daniel Perrin, Présidents des 2 sections, un énorme travail de pédagogie et de simplification a été réalisé. Il faut d'ailleurs ici saluer la qualité du dialogue et l'excellente participation de toutes les parties prenantes qui ont prévalu durant les 12 réunions de travail.

Nous disposons maintenant des outils nécessaires à la qualification : guide d'interprétation du référentiel, plans de contrôle pour les Organismes certificateurs ainsi que des recommandations aux CRAR (Commissions régionales de l'agriculture raisonnée) dont une dizaine est déjà installée.

De plus, tous les acteurs (chambres d'Agriculture, syndicalisme, coopératives et organismes de développement) sont en ordre de marche pour aller épauler et conseiller les agriculteurs qui le souhaitent, sur le terrain.

Tout est désormais opérationnel pour que les premières qualifications démarrent en février lorsque les 3 premiers organismes certificateurs agréés par la CNAR auront reçu l'accréditation par le COFRAC.

2004 sera donc bien l'année vérité ! A nous tous de démontrer que nous sommes capables de mobiliser un nombre significatif d'agriculteurs afin d'enclencher une véritable dynamique qui fera boule de neige. Déjà, dans plusieurs régions, les organisations professionnelles ont organisé conjointement la mise en œuvre auprès des agriculteurs et obtenu le soutien politique et financier des Conseils Régionaux. Tout doit être fait pour éviter que le dispositif ne laisse des agriculteurs sur le bord de la route.

Car c'est l'ensemble des agriculteurs que nous voulons entraîner dans un processus d'amélioration continue pour que tout le secteur agricole améliore son image et gagne en surcroît de légitimité.

Voilà pourquoi nous avons lancé, le 20 novembre dernier un appel à la mobilisation de tous les acteurs concernés pour qu'ils se manifestent et s'engagent concrètement à nos cotés pour réussir cette révolution qualitative de l'agriculture.

Aujourd'hui, 180 réponses nous sont déjà parvenues d'organisations agricoles, d'entreprises agroalimentaires et de la distribution, des banques et assurances, d'associations de consommateurs et environnementales, d'élus et d'agriculteurs. Je tiens à les remercier chaleureusement de leur soutien et de leurs propositions constructives. Nous diffuserons d'ailleurs, cet après-midi les extraits de ces contributions sur les écrans tout au long de la table ronde et nous publierons la synthèse avec les actes du Colloque.

L'objectif de 30% d'exploitations qualifiées en 2008 qu'a fixé le gouvernement dans le cadre de sa stratégie nationale de développement durable et que nous partageons, ne sera donc atteint que si les agriculteurs reçoivent un signe fort, leur indiquant clairement que la profession agricole, les Industries Agroalimentaires, les Coopératives, les consommateurs, les citoyens mais aussi le gouvernement veulent faire de l'agriculture raisonnée, un nouveau pacte entre la société et le secteur agricole dans l'avenir.

Au moment où dans les départements, les partenaires se mettent en ordre de marche et les agriculteurs suivent les premières formations pour se qualifier, nous constatons que le gouvernement reste extrêmement timide :

- d'abord parce qu'en dehors des Contrats d'agriculture durable qui ne concerneront qu'une faible partie des agriculteurs, le gouvernement n'a débloqué aucun financement pour participer au coût de la qualification.
- ensuite parce qu'il n'utilise pas toutes les marges de manœuvre dont il dispose pour faire de l'agriculture raisonnée, un véritable programme de développement et d'adaptation dont l'agriculture française a besoin.

Des décisions sont encore possibles pour réajuster les arbitrages budgétaires et les mois qui viennent seront décisifs.

Madame la ministre, le développement durable, ne peut par nature, s'imposer par la contrainte, puisque c'est une démarche qui vise à améliorer les pratiques et les comportements humains, en vue d'élargir la responsabilité de chacun. Il s'agit donc d'une dynamique d'amélioration qui s'opère à l'intérieur même de la personne humaine et comme le dit le président de DANONE, Franck Riboud, que nous accueillerons cet après-midi : « la porte du changement s'ouvre de l'intérieur ». Nous attendons du gouvernement, Madame la ministre, qu'il nous aide à ouvrir de nouvelles portes afin que le secteur agricole soit en mesure d'apporter une contribution significative aux grands enjeux du XXI^e siècle.

Pour conclure, Madame la ministre, j'emprunterai une formule au général de Gaulle. Il disait que « pour un homme politique, le destin c'est la rencontre d'une circonstance et d'une volonté ».

Il en est des choix stratégiques comme des hommes politiques : les circonstances, elles sont là, je les ai énoncées devant vous, la volonté, nous l'avons mais nous attendons que vous nous confirmiez la votre et celle du gouvernement pour réussir, tous ensemble, la révolution qualitative de l'agriculture française.

7. L'effet d'entraînement de l'agriculture raisonnée

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN, MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

[L'intervention de Roselyne BACHELOT-NARQUIN est restituée ci-dessous dans son intégralité]

Je suis très heureuse de participer à ce colloque qui a pour thème « agriculture raisonnée et développement durable » tant il se situe fort à propos dans le calendrier, en plein chantier de révision de la PAC, et au cœur de mes préoccupations ministérielles.

Mon intervention sera donc articulée selon ces trois parties :

- les enjeux auxquels l'agriculture est confrontée
- la protection des ressources naturelles : eau et biodiversité
- la contribution de l'« agriculture raisonnée »

7.1. L'agriculture et le développement durable

L'agriculture française a su, au fil des récentes décennies, tirer le meilleur parti de la politique agricole commune en réalisant des gains de productivité considérables et en répondant aux exigences de développement de filières agro-alimentaires compétitives.

Toutefois ce modèle de développement a atteint ses limites tant sur le plan économique – je fais référence aux enjeux internationaux du commerce mondial – que surtout sur le plan écologique de son impact sur les territoires. Sur le plan social enfin, ces évolutions ont entraîné une « fracture » entre les agriculteurs et la société.

La ministre de l'Écologie et du développement durable que je suis ne peut qu'être très attentive au devenir de l'agriculture qui constitue le principal mode de gestion de l'espace (60%). D'autre part l'élue du Maine et Loire sait sur quel capital de professionnels de haut niveau, de productions de qualité et d'entreprises performantes s'appuie le secteur agricole en France ! Celui-ci doit donc être capable, avec l'aide des pouvoirs publics, de faire face aux nouveaux enjeux et aux attentes des citoyens qui constituent également des consommateurs.

Ces attentes se situent dans le droit fil des grands principes de la charte de l'environnement que le Président de la République souhaite voir inscrits dans la Constitution elle-même et qui doivent constituer les bases d'un mode de développement durable. Il appartient à toute activité humaine de respecter le droit de chacun à un environnement sain en prévenant les impacts négatifs ou, quand c'est trop tard ou impossible, de contribuer à les corriger. L'agriculture est particulièrement concernée par ces enjeux dans la mesure où elle utilise les principales ressources naturelles comme facteurs de production qu'il s'agisse des sols, de l'eau ou de la biologie du vivant.

La nouvelle PAC arrêtée par les Etats-membres européens n'a pas d'autres motivations que de répondre aux diverses exigences tant communautaires qu'internationales : ses contours n'en sont pas encore très nets et les mois qui viennent seront décisifs pour les orientations qu'ils imprimeront à l'agriculture de demain. Les pouvoirs publics et les professionnels doivent prendre ce virage avec détermination et discernement tant les conséquences seront essentielles pour notre environnement.

Ce défi doit être considéré, au delà des difficultés qui résultent de la période actuelle d'incertitude, comme une opportunité à saisir pour corriger voire remettre en cause un certain nombre de pratiques dont les impacts ne sont plus supportables.

J'ai été particulièrement impressionnée par les conclusions des récentes « Universités de l'APCA. » qui ont fortement mis en avant l'aspiration des agriculteurs à retrouver une responsabilité accrue dans la conduite de leur exploitation. Cet appel me semble salubre et porteur de renouveau pour des agricultures parfaitement intégrées dans leur territoire.

Ne croyez pas que je cède à la chimère d'un retour à une sorte de bucolisme revisité. Je suis tout aussi persuadée que vous de l'impérieuse nécessité de la viabilité économique des exploitations. Mais cette viabilité ne saurait reposer sur un raisonnement se limitant au gain marginal sur le dernier kilo de viande ou quintal de céréale. C'est la globalité même du système d'exploitation qui doit pouvoir être remis en cause en y intégrant les « externalités » c'est à dire les impacts sur l'environnement et les services rendus à la société.

La nouvelle PAC me paraît offrir une gamme d'outils de pilotage de l'agriculture qui devrait favoriser les bonnes pratiques tout en préservant l'équilibre économique des exploitations. Qu'il s'agisse du découplage des aides, de la conditionnalité écologique ou encore des possibilités qu'ouvre l'article 69 ainsi bien sûr que du 2ème Pilier et son règlement de développement rural qui régit les CAD, la panoplie est étendue. Il faut du coup veiller à sa cohérence interne et conforter les autres démarches déjà entreprises plutôt que de réinventer de nouvelles séries de critères : lisibilité pour les agriculteurs mais aussi pour le citoyen et simplicité d'application et de contrôle sont les conditions de l'efficacité.

Je crois également aux vertus de la subsidiarité territoriale : selon les enjeux critiques des régions agricoles, il faut pouvoir adapter les priorités et donc les critères. Je souhaite également que l'on soit particulièrement vigilant aux risques de délocalisation de certaines productions qui pourraient nuire aux régions agricoles les plus défavorisées entraînant une extension de la déprise et la fermeture de certains espaces avec son cortège de risques naturels ou de perte de la qualité des paysages.

Cette nouvelle année sera ainsi décisive pour la réorientation de nos agricultures dans le sens d'un développement durable. Nous avons convenu avec mon collègue Hervé GAYMARD de faire coopérer étroitement les services de nos ministères et je compte beaucoup sur cette possibilité d'inscrire nos préoccupations dès l'amont des décisions.

7.2. Deux enjeux prioritaires : l'eau et la biodiversité

Les deux enjeux territoriaux qui sont le plus en rapport avec les activités agricoles sont l'eau – à travers les sols eux-mêmes – et la biodiversité.

Ces deux thèmes sont également au cœur de mon action au titre du MEDD tant les politiques correspondantes appellent un regain d'efficacité face à la dégradation continue de la situation en France comme dans d'autres pays européens.

L'eau d'abord : vous avez sans doute noté que la directive-cadre européenne sur l'eau nous fixait des objectifs ambitieux d'ici 2015. Ces objectifs de qualité écologique des masses d'eau de surface (rivières, lacs et marais) et de préservation de nos ressources souterraines nous imposeront de sérieux progrès au vu des derniers résultats des campagnes de mesure conduites par l'IFEN. Les défis à relever sont en rapport avec des pollutions diffuses, nitrates, phosphore, pesticides, très liées avec les pratiques agricoles ainsi qu'avec l'équilibre quantitatif entre les usages, dont l'irrigation agricole, et la ressource disponible.

La réforme que je prépare depuis plus d'un an par une concertation étroite avec tous les acteurs et le grand public fera l'objet d'une prochaine communication au gouvernement. S'agissant de l'agriculture, ma conviction repose sur les trois propositions suivantes :

La priorité qui doit être accordée à la prévention des pollutions passe avant tout par les orientations de la politique agricole, les outils de politique de l'eau étant sans commune mesure avec les aides du 1er pilier. Les agriculteurs doivent être intégrés comme ils le souhaitent dans le dispositif des agences de l'eau : cela signifie, conformément à la DCE, qu'ils doivent contribuer à la réparation des désordres que crée leur activité tout en bénéficiant de la solidarité entre usagers et d'aides aux actions individuelles ou collectives pour y remédier.

La création de ressources nouvelles (ou plutôt la régulation des ressources existantes) ne doit ni être un tabou ni l'incitation à une fuite en avant : elle ne peut être que le résultat d'une analyse poussée et

d'efforts partagés pour une utilisation économe et durable. Les objectifs de qualité des cours d'eau doivent être intégrés.

J'ai déjà dit lors de la réunion du CNIT le 16 Décembre que, pour une redevance nitrates appelée à sceller l'entrée des agriculteurs dans le dispositif des agences, j'avais une préférence pour un dispositif de taxation des intrants, engrais et aliments. Si je laisse à la PAC le soin de pratiquer une véritable incitation aux pratiques vertueuses, je n'en envisage pas moins de conforter la démarche « Agriculture Raisonnée » par une réduction de la redevance due.

La biodiversité ensuite : je crois utile de préciser, à la suite d'une observation de votre présidente, que par ce terme il faut entendre aussi bien la diversité des animaux domestiques et des plantes cultivées que, et surtout, celle de l'ensemble du cortège des espèces vivantes naturelles, de la flore et de la faune environnantes (depuis la micro-faune du sol jusqu'aux arbres et aux grands mammifères).

La diversité et la complexité des cycles et des chaînes alimentaires sont un bon indicateur de la qualité des milieux et une garantie de leur capacité de résilience c'est à dire de résistance à des perturbations. Cette richesse est aussi souvent un réservoir de services considérables à la société humaine Je citerai par exemple le pouvoir épuratoire de l'eau de certains milieux humides. L'appauvrissement de la biodiversité a été mis en exergue à la suite des grandes monocultures tant du fait de la lutte systématique contre les plantes sauvages concurrentes que par suite des traitements contre certains parasites. Il est bien connu que de telles monocultures présentent des fragilités particulières à l'introduction inopinée de parasites sans antidote local et obligent donc à une veille permanente et à des interventions rapides en cas d'attaque.

Or cet appauvrissement ne me paraît ni inéluctable ni totalement irréversible. Il résulte de choix politiques, économiques et sociaux. J'ai donc proposé que le gouvernement adopte une stratégie en matière de biodiversité en 2004. La France a une responsabilité particulière sur ce plan, liée à la géographie de son territoire métropolitain et de ses collectivités d'outre-mer. Les travaux d'élaboration de la stratégie sont lancés et associent largement la société civile. Ils seront évoqués en février prochain à Kuala Lumpur, lors de la 7ème conférence des parties à la convention sur la diversité biologique, et aboutiront à l'été 2004.

Dans ce cadre, mon souhait est également de rénover et de moderniser notre politique de protection, de gestion et de valorisation de notre patrimoine naturel en prenant soin d'en préserver les incontestables acquis. Mais il s'agit aussi d'en élargir le champ à l'ensemble du territoire au profit d'une nature plus « ordinaire ». Pour cela, il faut sans doute tenir compte des évolutions de la demande sociale et de rapprocher les décisions des citoyens afin d'en limiter les conflits d'usage.

Si dans le passé, l'agriculture a pu conduire à la destruction de certains milieux et des habitats naturels inféodés, elle a aussi, par son ouverture des milieux, participé à un enrichissement en espèces correspondantes. Elle doit dans l'avenir contribuer à enrichir et protéger ce capital. Là encore les moyens doivent être déterminés au plus près du terrain en fonction des enjeux et privilégier les démarches volontaires : les sites Natura 2000 constituent bien sûr une priorité et les dispositifs du 1er comme du 2ème pilier doivent y contribuer.

Je ne terminerai pas cette partie sans mettre en avant l'une des suggestions que vous m'avez faite, madame la présidente, je veux parler de la contribution de votre réseau FARRE d'exploitations pilotes sur cette thématique spécifique : cette idée me plaît d'abord parce qu'elle émane des agriculteurs eux-mêmes. Mais elle me semble également permettre une approche pédagogique de proximité et d'exemple, dont on sait tout le rôle qu'elle a joué dans le développement agricole. Nous devons donc l'expertiser et l'orienter dans un sens qui prenne en compte nos propres priorités en particulier géographiques.

7.3. La contribution de l'agriculture raisonnée

Ma présence ici même et certaines incidentes de mon propos vous auront probablement fait comprendre, au delà de l'amitié de Christiane, tout mon intérêt pour la démarche de l'« agriculture raisonnée ».

Je vous préciserai par exemple que dans le cadre de la Stratégie nationale de développement durable, le gouvernement a fixé un objectif indicatif de 30% d'exploitations qualifiées d'ici 2008.

Comment un tel objectif aurait-il été fixé en l'absence d'intérêt de la démarche ? Qu'est-ce qui, pour moi, en fait l'intérêt ?

Il s'agit d'abord d'une démarche volontaire de chaque agriculteur : c'est la principale garantie de partage des objectifs poursuivis.

La démarche s'inscrit dans un check-up complet de l'exploitation : elle permet une vision globale et doit faciliter cette reconquête de la responsabilité de l'agriculteur et constituer peut-être le premier pas d'une remise en cause plus profonde des choix fondamentaux.

Enfin cette démarche s'inscrit dans un processus de certification par des organismes extérieurs agréés : cela répond à l'exigence de neutralité de la part du consommateur.

A ceux qui me diront qu'une part des critères du référentiel n'est autre que l'exigence réglementaire en vigueur, je répondrai que cela ne peut donc que faciliter l'adhésion de ceux qui hésitent encore !

Plus sérieusement, je crois à la pédagogie du succès ; je compte sur cet effet d'entraînement pour que ceux qui ne respectent pas encore les normes se mettent en règle au plus tôt, et que les autres, voire eux-mêmes, s'efforcent de faire mieux.

J'attends en particulier beaucoup de la régionalisation de la démarche qui me paraît ajouter un élément supplémentaire d'intérêt, celui de l'enracinement dans un territoire avec ses enjeux propres. Ainsi, non content de « raisonner » sa propre exploitation comme ensemble de pratiques, l'exploitant va la « raisonner » dans son cadre naturel et inscrire son action individuelle dans une collectivité plus large. J'ai conscience que la principale réticence à l'adhésion au processus peut venir de la crainte que le coût certain du processus de qualification et l'implication personnelle nécessaire ne soient pas compensés par une espérance de valorisation des produits sur les marchés.

J'ai envie de leur répondre que cet effort est de toute façon inéluctable et qu'il vaut mieux le faire volontairement que sous la pression de la société (par le biais des réglementations) ou des marchés (par le rejet des consommateurs). Il faut donc tout faire pour valoriser la démarche.

A cet égard et pour terminer sur une note positive, je vous informe de ce que l'avis du Conseil d'Etat sur le projet de décret « étiquetage », relatif à l'utilisation du qualificatif « agriculture raisonnée », est attendu incessamment, pour en permettre la signature dans les prochains jours.

Je peux donc vous rassurer officieusement quant à son contenu qui sera conforme aux orientations adoptées par le Conseil supérieur d'orientation.

En particulier les consommateurs pourront être informés par la mention « issu d'exploitation qualifiée au titre de l'agriculture raisonnée ».

C'est en effet bien du côté du consommateur qu'il convient de se retourner pour le convaincre de l'à-propos et du sérieux de la démarche. L'enjeu est bien en effet de transformer l'essai par un avantage concurrentiel sur les marchés. L'adhésion des organisations représentant les grandes entreprises ou la coopération à votre association FARRE est probablement le gage d'une adhésion à ce principe.

Permettez-moi de formuler le vœu que cette année 2004 voit le démarrage prometteur de l'adhésion en nombre des agriculteurs à cette démarche que vous avez portée, chère Christiane, à bout de bras. Puisse l'objectif de 30% être atteint avant 2008 ! Cela serait le signe incontestable de ce que l'agriculture française aura su négocier le virage que le pays attend d'elle. Il ne s'agit ici ni d'une controverse, ni d'un consensus mou, mais d'un combat.

8. Agriculture raisonnée et développement durable : les acteurs témoignent

PATRICK D'HUMIERES, DIRECTEUR D'ECO-DURABLE ET ANIMATEUR DE LA TABLE RONDE

La France a choisi de faire de l'agriculture raisonnée et non de l'agriculture durable. Or, « durable » est employé aussi bien par les consommateurs que les environnementalistes ou les fonctionnaires bruxellois. En réalité, peu importent les mots pourvu que les progrès engendrés combinent davantage économie, social et environnement.

Reste que les agriculteurs, s'ils ont acquis les principes d'agriculture raisonnée, ne voient pas toujours ce que l'agriculture durable a de plus. Comment donc passer d'un modèle à l'autre ? Comment accélérer le moteur de l'agriculture raisonnée avec une perspective de développement durable ?

8.1. Les consommateurs attendent des résultats significatifs sur l'environnement

OLIVIER ANDRAULT, CHARGE DE MISSION ALIMENTATION ET SANTE AU CLCV

(Le CLCV, Consommation, logement et cadre de vie, est la deuxième association de consommateurs en France avec 25 000 adhérents.)

Le consommateur soutiendra l'agriculture raisonnée s'il peut observer des résultats positifs, concrets et significatifs des effets de cette agriculture sur l'environnement.

Une enquête de 2002/2003 auprès de consommateurs adhérents ou non à la CLCV fournit d'assez bons éléments de perception de l'agriculture par les consommateurs. On constate que 97% d'entre eux sont préoccupés par les conséquences de l'agriculture sur l'environnement et 67% souhaitent des changements importants.

91% mettent la qualité gustative au premier rang de leurs préoccupations, tandis que le respect environnemental n'arrive qu'au 3^e rang (après les signes de qualité).

Le travail de l'association est de traduire ses exigences dans les différentes commissions de travail en France.

Le CLCV est réservé sur le référentiel national de l'agriculture raisonnée, car il comporte souvent des généralités et se limite parfois au respect de la réglementation. Toutefois, le CLCV a tout de même participé à l'élaboration du guide d'interprétation et notre demande sur la justification des apports fertilisants pour toutes les cultures a été entendue.

N'ont pas été pris en compte en revanche :

- **le sujet du choix du traitement phytosanitaire**

Des incertitudes demeurent en effet sur l'effet « cocktail » de matières actives. Le référentiel pourrait donc aller plus loin en invitant à réfléchir le traitement ou la modalité d'application limitant les conséquences environnementales.

- **la pertinence des cultures**

Certaines espèces sont moins adaptées à des terroirs et requièrent plus d'intrants : les commissions régionales pourraient donc définir la liste des cultures ayant vraiment leur place en agriculture raisonnée.

- **l'adaptation au plus près du terrain des exigences du référentiel national** (d'où notre participation aux commissions régionales)

Enfin, la qualité directement perçue par les consommateurs doit être prise en compte dans le choix des cultures et de leur conduite pour bénéficier de la qualification « agriculture raisonnée ».

8.2. Les priorités du WWF et l'agriculture

BERNARD CRESSENS, DIRECTEUR DE LA CONSERVATION WWF FRANCE

WWF (Fonds mondial pour la nature) est une organisation européenne née en Suisse il y a 40 ans à l'initiative de grands entrepreneurs et de scientifiques. WWF n'est pas une force de dénonciation mais de proposition (plus de 12 000 programmes réalisés dans le monde). Présente dans 100 pays, elle est la première association environnementale en France avec 100 000 membres.

Les quatre priorités du WWF sont les suivantes :

- la protection de la forêt
- la lutte contre les changements climatiques (en partie dus à l'agriculture intensive consommatrice d'énergie et d'espace)
- la préservation de l'eau douce (50% des zones humides ont par exemple disparu en France)
- la protection des océans et des côtes (en particulier le sujet de la gestion de la ressource)

L'agriculture est responsable de la moitié de la production de GES (l'autre moitié est attribuable au transport et à la transformation). Les sujets d'inquiétude sont les produits de synthèse et leur interaction, ainsi que la diminution de la biodiversité végétale et animale.

8.3. Intégrer la durabilité dans le cadre de régulation existant

DOMINIQUE BUREAU, DIRECTEUR DES ETUDES ECONOMIQUES ET DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE AU MEDD

Le MEDD cherche à **contribuer à l'intégration de critères de durabilité dans le cadre régulé de l'agriculture**, et non à créer un cadre légal supplémentaire pour l'agriculture. La PAC est un support de cette régulation : elle permet non seulement de ne pas soutenir les activités les plus agressives pour l'environnement mais aussi de rémunérer les initiatives des agriculteurs au-delà de la réglementation. La stratégie nationale de développement durable est déclinée par acteur et l'agriculteur est un acteur majeur.

Les processus de certification ont montré qu'ils étaient nécessaires quand sont en jeu des risques importants, des interactions entre l'exploitant et le milieu local, et des conséquences possibles à long terme : c'est bien le cas pour l'agriculture raisonnée. Cependant, la certification n'aboutit que si les consommateurs reconnaissent cette certification. **Des expériences sur les labels et les critères de qualité, les leçons suivantes ont pu être tirées** : définition des objectifs, caractérisation du scénario au fil de l'eau, surveillance crédible et fiable, (la participation de tiers est utile à cet égard), pénalités en cas de non respect, assistance technique complémentaire et diffusion des bonnes pratiques, dispositions limitant les distorsions de concurrence. Sur ces points, de grands progrès ont été enregistrés depuis un an.

8.4. Relever les défis agricoles mondiaux

ANNE-SOPHIE POISOT, FAO

L'exigence et la transparence doivent permettre de surmonter la crise de confiance entre agriculteur, consommateur et chercheur. Il n'est plus question de garder les mêmes pratiques en les couvrant d'un mot différent. Le consommateur doit maintenant comprendre ce que cache le terme « agriculture raisonnée », quelle est la différence avec l'agriculture durable, et quel est le lien entre qualification et certification. Si ce modèle proposé est durable, est-il durable pour l'Europe, pour les citoyens, pour les agriculteurs ? »

Le monde fait face à trois défis majeurs :

- doubler la production agricole mondiale en 30 ans
- résoudre la sous-alimentation (842 millions de personnes sous-alimentées aujourd'hui)
- produire en prenant en compte les ressources limitées et fragiles

Pour face à ces défis, **la productivité doit augmenter et les dégradations diminuer**. L'agriculture raisonnée est-elle un modèle possible ?

L'agriculture du reste du monde est aussi riche d'enseignements pour les agricultures développées.

Dans les zones marginales des pays en développement, l'agriculture intensive n'est pas pertinente parce que les systèmes de distribution d'intrants ou de crédits sont inexistantes ou les coûts environnementaux trop élevés.

Dans ces pays, les pratiques durables sont la lutte intégrée, l'agroforesterie, l'agriculture de conservation, la récolte des eaux de pluie, l'agriculture biologique... **En se fondant sur ces principes de durabilité et sur les textes mondiaux, la FAO définit actuellement un cadre de bonnes pratiques agricoles** pour une dizaine de composantes (sol, bien-être animal, santé et sécurité des travailleurs agricoles, biodiversité...). Les acteurs locaux pourront définir ensuite leurs pratiques sur la base de ces principes.

8.5. Les agriculteurs moteurs de l'agriculture raisonnée

MICHEL JOLY, ELEVEUR ET VICE-PRESIDENT DES JEUNES AGRICULTEURS

Ecoconditionnalité et agriculture raisonnée ne sont pas assimilables :

- l'écoconditionnalité traite des primes compensatrices versées par l'Europe aux agriculteurs respectant la réglementation environnementale.

- l'agriculture raisonnée est un concept d'agriculture durable élaborée de concert avec la société

Une exploitation « agriculture raisonnée » devrait répondre de fait aux exigences de l'écoconditionnalité, et non l'inverse...

Les agriculteurs ont déjà souscrit largement aux MAE (Mesures agri-environnementales), aux PMPOA (Programmes de maîtrise des pollutions d'origine agricole), aux démarches volontaires (Phytomieux...) et sont les moteurs de l'agriculture raisonnée pour plusieurs raisons :

- l'agriculture raisonnée leur offre de « dire ce qu'ils font »
- elle diminue les impacts de l'agriculture
- elle fournit une preuve des pratiques agricoles responsables
- elle généralise la traçabilité des produits
- elle responsabilise le consommateur lors de son acte d'achat

Les prix rémunérateurs doivent être fondés sur la productivité de l'agriculteur et les exigences auxquelles il fait face.

8.6. L'agriculture raisonnée est un investissement à moyen terme

FRANCK RIBOUD, PRÉSIDENT DU GROUPE DANONE

DANONE adhère à FARRE depuis 1993, en étant convaincu que l'agriculture raisonnée ne concerne pas seulement les agriculteurs. DANONE adhère aussi à la *sustainable agriculture initiative*, un mouvement dont l'objectif est de promouvoir les bonnes pratiques agricoles.

D'abord, nous avons collectivement progressé grâce à l'agriculture raisonnée et les réfractaires n'auront de toute façon bientôt plus le choix, l'opinion publique, attentive à la protection des ressources, leur imposera ce concept. **L'agriculture raisonnée est le sens de l'histoire**, « mettons-nous donc tous dans la pente ».

Ensuite si l'agriculture raisonnée n'est pas la solution à tous les problèmes d'environnement, elle a tout de même prouvé qu'elle fonctionnait (réduction des apports par exemple).

Pour EVIAN par exemple, nous avons initié une démarche concertée sur la protection de la ressource et le partage de la valeur ajoutée, qui a abouti à la création d'un GIE.

Enfin, **l'agriculture raisonnée ne sera pas une révolution** (qui exclurait d'office la majorité des acteurs) **mais une démarche de progrès accessible à tous avec des exigences sans cesse renforcées**. L'agriculture biologique, elle, demeurera sans doute une niche.

Notre ambition est donc de convaincre le maximum d'agriculteurs en augmentant progressivement les paliers d'exigences : il s'agira d'une obligation de moyens et pas d'une obligation de résultats.

Espérer des gains financiers immédiats est illusoire, d'une part parce que le consommateur (dont le comportement est différent de celui du citoyen) n'est pas prêt à payer plus cher ce type de produit. **Les coûts liés à l'agriculture raisonnée sont des investissements à moyen terme, comme les coûts liés à la norme ISO 14000**. DANONE ne peut répercuter ces coûts sur le distributeur, mais certaines marques de DANONE n'atteindraient pas leur niveau dans quelques années si aucun investissement n'intervenait aujourd'hui dans les systèmes qualité.

D'autre part, DANONE, qui représente moins de 1% de la consommation de lait dans le monde, ne peut envisager de peser sur le prix du lait.

En revanche, nous pouvons participer aux éventuels surcoûts engendrés par la démarche pour les agriculteurs : les moyens, la formation, le temps passé, le matériel...

Reste que les possibilités de communication sur les produits « agriculture raisonnée » sont assez réduites d'après le décret en préparation : les mentions autorisées ne seront pas très séduisantes pour le consommateur.

9. Echanges avec la salle

9.1. Partager le coût ?

Christiane LAMBERT

L'agriculture raisonnée représente-t-elle une perspective de développement pour le groupe DANONE ?

Franck RIBOUD

Oui, mais les concepts « agriculture raisonnée », « agriculture biologique » ou les labels ne doivent pas être démesurément marketés, sous peine d'entretenir finalement le doute chez le consommateur. Une segmentation de l'agriculture selon les désirs du consommateur est préférable à une segmentation sur le critère des labels. En marketing, **l'agriculture raisonnée est un « cœur de marché »** et l'agriculture biologique est un « premium » (une niche) qui ont tous deux leur place.

Toute la chaîne doit partager l'investissement sur l'agriculture raisonnée. DANONE pour sa part y contribuera avec des hommes, de la formation, des moyens techniques, etc.

Michel JOLY

Les agriculteurs ne peuvent pas tout de même supporter seuls les coûts.

Franck RIBOUD

Payer plus cher les produits issus de l'agriculture raisonnée n'est pas durable, notre compétitivité s'en trouverait décalée, mais nous sommes prêts à aider nos fournisseurs agriculteurs pour certains coûts liés à l'agriculture raisonnée (audit, formation, analyses....).

Michel CLAVE, représentant de CREDIT AGRICOLE SA

Le CREDIT AGRICOLE a déjà lancé une opération majeure pour faire connaître l'agriculture raisonnée auprès des consommateurs mais aussi auprès des agriculteurs.

La plupart des caisses régionales prendront à leur charge une partie du coût de la certification (20%) pour contribuer à l'engagement d'un maximum d'agriculteurs en agriculture raisonnée.

DE LA SALLE (agriculteur)

L'agriculture raisonnée est une initiative propre à l'agriculture dont je suis fier. Etre compétitif tout en répondant aux attentes de la société est un défi extraordinaire pour les jeunes agriculteurs.

Christiane LAMBERT

Le référentiel offre une réponse à des exigences envers la société (bien-être, paysage, social...), le marché (traçabilité...) et l'image de l'agriculture.

Les réponses à la société seraient prises en charge par le contribuable et les pouvoirs publics (d'où l'appel aux pouvoirs publics), les réponses au marché par une valorisation des produits, surtout pour les produits non transformés (en plus de certains coûts compensés par les entreprises partenaires) et enfin les réponses à l'image de l'agriculture (dégradée) pris en charge par l'agriculteur.

Bernard CRESSENS

L'agriculture raisonnée ne doit pas être une chapelle de plus. Ensuite, l'agriculture raisonnée peut être source d'économies grâce à l'économie d'intrants. Enfin, le ministère de l'Agriculture se trouvant beaucoup mieux doté que celui de l'Environnement, il est plus judicieux de faire appel au premier pour soutenir les efforts de l'agriculture raisonnée...et changer l'image de l'agriculteur « pollueur-payé ».

9.2. « Entretenir la rumeur »

Serge MARTIN-PIERRAT, agriculteur

L'agriculture raisonnée n'est pas seulement un « effort », c'est aussi une source d'amélioration possible. N'évoquer que « l'effort » de la part d'un jeune agriculteur est choquant.

Michel JOLY

C'est une démarche de progrès dont nous sommes nous-mêmes à l'origine et plus avancés que les autres partenaires de la filière. C'est ce que j'entendais en utilisant le terme « effort ».

Olivier ANDRAULT

Il me semble normal que les agriculteurs ayant investi sur l'agriculture raisonnée soient récompensés : comment DANONE communiquera-t-il ?

Franck RIBOUD

Je suis opposé à la « marketisation » des logos et labels, les signes de qualité se construisant sur la durée, et pas soudainement avec un nouveau label. En outre, la communication *mass medias* est

insuffisante : toute la proximité avec les marques est aussi à développer. Autrement dit, à la publicité et au tampon sur chaque initiative positive, je préfère « entretenir la rumeur ».

9.3. *Un catalyseur d'une nouvelle agriculture*

Jean THIAULT

Une certaine confusion est entretenue entre principes de l'agriculture raisonnée et référentiel : le référentiel est une version officielle destinée à faire reconnaître une pratique orientée vers la protection de l'environnement.

Or, il se trouve que les méthodes appliquées pour l'obtention d'une bonne qualité gustative (et même nutritionnelle) sur les produits et les méthodes de l'agriculture respectueuse de l'environnement convergent.

Le référentiel a été limité aux objectifs sur l'environnement et la santé pour ne pas interférer avec la politique de qualité (labels, appellations...) mais les deux démarches sont bien complémentaires.

DE LA SALLE (journaliste)

Ferez-vous de l'agriculture raisonnée une condition d'accès au marché ?

Franck RIBOUD

Même si l'agriculture raisonnée est un bon catalyseur pour une nouvelle forme d'agriculture et une remise en question, nous ne l'imposerons pas dans les contrats. L'agriculture raisonnée sera un des éléments parmi d'autres pris en compte au cours de notre recherche de matière première adaptée.

DE LA SALLE

Vos commerciaux ne valorisent-ils vraiment pas ISO 9000 et 14000 face aux acheteurs ?

Franck RIBOUD

La norme n'est pas valorisée en soi, mais elle fait probablement partie des arguments lors de l'acte d'achat.

Christiane LAMBERT

Je retiens en conclusion les points suivants :

- le terme « durable » nous extrait des extrémismes environnementaux
- l'évolution culturelle des agriculteurs est majeure en cette période
- les démarches de développement durable requièrent du temps : nous sommes prêts à contribuer à la communication institutionnelle, tout en respectant la place de l'agriculture biologique
- nous ne réussissons pas seuls mais avec les partenaires des filières

Le débat est complexe, ne le rendons pas encore davantage. Nous avons de l'ambition, mais ne soyons pas mégalomanes. L'agriculture raisonnée n'a pas prétention à être un outil pour l'ensemble de la planète. Gardons donc le bon rythme et choisissons le bon argument : nous avons la chance que, pour la première fois, un référentiel soit débattu par tous les partenaires.

10. Les défis de l'agriculture raisonnée sur le terrain

ANTOINE HERTH, PRÉSIDENT DE LA CNAR

10.1. Le rôle d'arbitre de l'Etat

Les débats ont mis en évidence plusieurs points :

- **les consommateurs représentent la sanction démocratique de tout acte économique.** « Répondre à leur demande » est préférable à « satisfaire leurs exigences » au sens où une discussion s'engage désormais avec eux.
- **le rôle des politiques publiques** est essentiel. En France, l'Etat, arbitre de l'agriculture durable, apporte avec le référentiel « agriculture raisonnée » sa caution, évitant ainsi que le niveau d'exigence exclut d'office trop d'agriculteurs et garantissant en même temps que les progrès soient palpables.
- **l'agriculture raisonnée peut avoir des impacts dans le monde.** Les agricultures européenne et nord-américaine se doivent de fournir une alimentation de qualité mais aussi de défricher des voies nouvelles comme l'utilisation d'énergies renouvelables ou la diminution des intrants.
- **la rémunération du coût de production est à reconsidérer** en y intégrant des critères de durabilité (protection des ressources naturelles par exemple).

10.2. La communication

La qualification est définie et les organismes certificateurs bientôt prêts. Désormais, l'agriculture raisonnée est confrontée au terrain et les CRAR doivent devenir un lieu d'appropriation du référentiel national et de diffusion de l'information. Avant de trouver des produits identifiés « agriculture raisonnée » dans les rayons, il faudra du temps (délais de qualification, d'organisation des filières). La communication devra s'appuyer sur des arguments tangibles tout en respectant les signes officiels de qualité ou les marques, très reconnus.

La communication vise trois cibles :

- **les agriculteurs** (appropriation du concept)
- **les partenaires** et en particulier les collectivités territoriales. Ces dernières, en étant les premières à reconnaître la valeur (ou la culture d'entreprise selon l'expression de M. Riboud) de l'agriculture raisonnée, pourront être le levier important pour l'image de cette agriculture.
- **le grand public.** Le salon de l'agriculture ou les travaux sur la charte de l'environnement sont autant d'opportunités de montrer quelles sont les initiatives relevant déjà de l'agriculture raisonnée.

Ne nous attendons pas à un accueil systématiquement favorable de l'agriculture raisonnée sur le terrain. Les débats parlementaires houleux sur la Directive cadre sur l'eau (DCE) ou sur les risques naturels témoignent de la difficulté de convaincre l'ensemble des acteurs s'agissant de sujets environnementaux.

10.3. La dimension européenne

D'autres questions restent en suspens : comment l'initiative française s'intégrera-t-elle en Europe ? Quelle sera, par exemple, l'harmonisation avec les cahiers des charges de certains distributeurs européens, avec l'écoconditionnalité européenne ou avec les Contrats d'agriculture durable (CAD) ?

L'évolution récente de l'agriculture est une succession de crises. Les acteurs de l'agriculture raisonnée cherchent eux à recréer une confiance, à retrouver l'initiative. Tous les agriculteurs, toutes les filières doivent maintenant tirer tous les avantages potentiels de leur environnement et non le subir.

11. Le développement durable comme investissement stratégique

NICOLE NOTAT, PRÉSIDENTE DE VIGEO

11.1. Définition du développement durable

Le développement durable est un concept empli de contradictions : comment réconcilier le court et le long terme, le proche et le lointain, les régions pauvres et riches, la frénésie de consommation et les ressources naturelles limitées ? Avant d'être consensuel, il est au cœur de nombreuses controverses.

Le développement durable n'est pas un effort additionnel pour les acteurs ou un « supplément d'âme ». **Il est au contraire au cœur de la création de valeur.** L'entreprise responsable, au-delà de ses obligations légales, intègre les dimensions sociales, sociétales et environnementales en tant qu'investissement stratégique.

11.2. Un effet de mode ?

Ce mouvement est bien structurant et non conjoncturel. Il fait sens sur toute la planète, dans les milieux d'affaires et chez les groupes de pression. Il guide déjà l'action de nombreux acteurs.

Rares sont les entreprises qui négligent le mouvement. Les chartes et programmes d'action se multiplient pour traduire leur participation, appliquée à leur secteur professionnel ou à leur territoire. Si beaucoup n'ont pas attendu l'expression « développement durable » pour se préoccuper de leurs sous-traitants ou de leurs salariés, d'autres n'étaient pas sensibilisées. Une simple approche prudentielle convaincra les derniers résistants : elles prennent en effet des risques à s'écarter du mouvement car les parties prenantes (associations, consommateurs...) les contraignent à tenir compte de la nouvelle donne.

L'écart entre citoyen et consommateur (évoqué dans les débats) est peut-être dû à l'absence de choix pour le consommateur. Je crois, contrairement à M. Riboud, que ces actions responsables sont visibles par le citoyen, mais les entreprises doivent apprendre à communiquer avec l'opinion publique : c'est une communication très différente de celle qui s'établit avec le consommateur.

11.3. Agriculture et développement durable

Les secteurs agricoles et agroalimentaires, à cause de la nature des productions, le nombre de salariés, les risques « réputationnels » très forts, sont concernés au premier chef par le développement durable.

On reproche à l'agriculture raisonnée une rigueur moindre qu'en agriculture biologique. Réduire le développement durable au biologique est une erreur, car si « l'action produit » est intéressante, **l'enjeu consiste à considérer l'acte de production dans sa globalité.**

La démarche est volontaire et progressive. Faut-il alors réglementer le développement durable ? La loi a des vertus lorsqu'elle incite, mais une description légale du développement durable pour tous les secteurs serait une erreur. Le développement durable est un choix adapté de chaque entreprise dans son environnement.

VIGEO ne note pas des produits mais le niveau de prise en compte des critères de développement durable par les organisations. Ces notations sont vendues à des gestionnaires de fonds et à des entreprises. Sont notés la valorisation des ressources humaines, les standards sociaux, le respect de l'environnement, le gouvernement d'entreprise et les actions citoyennes de l'entreprise dans son environnement.

Reste que les acteurs économiques seuls ne parviendront pas à répandre le développement durable : les pouvoirs publics ont un rôle immense à jouer. La performance économique implique de se donner les moyens d'une responsabilité exigeante, simplement en élargissant le cercle des parties prenantes.

SIGLES

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ANIA : Association nationale des industries agroalimentaires
APCA : Assemblée permanente des chambres d'Agriculture
AOC : Appellation d'origine contrôlée
CAD : Contrats d'agriculture durable
CNAR : Commission nationale de l'agriculture raisonnée
COFRAC : Comité français d'accréditation
CRAR : Commission régionale de l'agriculture raisonnée
CREIDD : Centre de recherches et d'études interdisciplinaires sur le développement durable
CTE : Contrat territorial d'exploitation
DCE : Directive cadre sur l'eau
FARRE : Forum de l'agriculture raisonnée respectueuse de l'environnement
FAO : Food and agriculture organisation
GAEC : Groupement agricole d'exploitation en commun
GES : Gaz à effet de serre
GIE : Groupement d'intérêt économique
IFEN : Institut français de l'environnement
INRA : Institut national de la recherche agronomique
ISO : International standard organisation
MAE : Mesures agroenvironnementales
MEDD : Ministère de l'Ecologie et du Développement durable
MSA : Mutualité sociale agricole
OGM : Organisme génétiquement modifié
OMC : Organisation mondiale du commerce
PMPOA : Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole

Synthèse des 7^e rencontres FARRE de l'Agriculture Raisonnée
Paris, Maison de l'Unesco – 7 janvier 2004

© FARRE 2004

Association nationale FARRE - 19 rue Jacques Bingen - 75 017 Paris

Réalisation de la synthèse :
AVERTi, la rédaction par des experts
courriel : contact@averti.fr
téléphone : 03. 20.13.02.02
23, rue des Jardins
59 000 Lille